

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.11.120.B

**Conservatoire
G.FAURE :
convention de
partenariat
pédagogique avec
l'école
départementale de
musique (EDM)**

LE DIX NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 novembre 2009**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jean-François DAURE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS	Rapporteur : Monsieur BRONCY
---	-------------------------------------

CONSERVATOIRE G.FAURE : CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE AVEC L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE (EDM)

Dans le cadre du partenariat mis en place entre le conservatoire G. FAURE et l'école départementale de musique pour l'organisation des examens de fin d'année, des stages ou classes de maîtres, d'échanges pédagogiques ou d'autres projets d'action culturelle, l'école départementale de musique a sollicité le conservatoire pour pouvoir utiliser certaines de ses salles pendant la semaine, lorsqu'il ne reçoit pas d'élèves.

Une convention de partenariat pédagogique doit être conclue avec le département de la Charente pour l'occupation des locaux du conservatoire durant l'année scolaire 2009/2010. L'école départementale de musique versera en contrepartie 800 € par an à la communauté d'agglomération.

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 22 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat pédagogique avec le département de la Charente pour l'occupation des locaux du conservatoire G. FAURE par l'école départementale de musique.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

D'INSCRIRE la recette au budget principal – article 70388 – rubrique 3111.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
23 novembre 2009	23 novembre 2009